

Règlement du Concours du BREDELA de Noel

Samedi 21 novembre 2026 / 11h

Maison du pain d'Alsace

ARTICLE 1

L'Association de la Maison du pain d'Alsace organise, dans le cadre de son 25^{ème} anniversaire, un concours du meilleur bredela de Noël.

Ce concours est ouvert exclusivement aux particuliers, en sont exclus les professionnels de la boulangerie et de la pâtisserie (actifs ou retraités) ainsi que les membres du jury et leur famille.

ARTICLE 2

Le concours vise à récompenser le meilleur bredela de Noël dans la catégorie bredela traditionnel (recette nature de type butterbredela, schwowabredela ou spritzbredela) et dans la catégorie bredela gourmand (recette personnelle).

L'inscription est à faire sur le site de la Maison du pain d'Alsace **avant le 18 novembre 2026**.

Le participant devra apporter 10 bredela de chacune des deux sortes les jeudi 19, vendredi 20 ou samedi 21 (avant 10h) novembre à l'accueil du musée. Les bredela seront obligatoirement accompagnés d'une fiche d'identité à compléter (voir ci-dessous). Les lots seront ensuite regroupés et un numéro leur sera attribué de manière à les rendre anonyme pour la notation.

Les critères de notation retenus seront : le goût, la régularité, la cuisson et l'originalité pour la catégorie gourmande.

Un jury, composé de professionnels et de Professeur Sappinus, assurera la notation en public dans la salle de la Zunft.

ARTICLE 3

La proclamation des résultats aura lieu le 21 novembre à 12h.

ARTICLE 4

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable si, pour raison de force majeure ou toute autre raison indépendante de leur volonté, le concours devait être annulé, modifié ou reporté.

De même ils déclinent toute responsabilité en cas de panne, retard ou incident technique empêchant le déroulement du concours.

ARTICLE 5

Le participant autorise, en s'inscrivant au concours, les organisateurs à utiliser à des fins de promotion du concours et des résultats : leur image, leur nom et prénom sans restriction, ni réserve et sans que cela leur ouvre droit à une rémunération, droit ou avantage quelconque autre que celui de l'attribution des lots.

Les gagnants du concours s'engagent à communiquer sa propre rédaction de la recette utilisée pour la confection des Bredala.

Trois gagnants se partageront le podium. Les vainqueurs repartiront avec différents lots gourmands et culturels.

ARTICLE 6

Le fait de participer au concours implique de la part des participants l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 7

Informatique et liberté : Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

ARTICLE 8

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement devaient être déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

-----✂-----

Fiche d'identité à ramener avec 10 bredele de chaque sorte

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom du bredela classique

Nom du bredela gourmand